

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Arrêté du 6 octobre 2025 fixant le nombre de places offertes en 2026
aux concours d'admission à l'Ecole de l'air et de l'espace

NOR : ARMH2529004A

Le ministre d'État, ministre des armées et des anciens combattants,
Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4132-2 et L. 4132-3 ;
Vu le décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2026 aux concours sur épreuves à l'Ecole de l'air et de l'espace prévus au 1° de l'article 4 du décret du 12 septembre 2008 susvisé est fixé comme suit :

1° Concours « filière mathématiques-physique » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	15
Corps des officiers mécaniciens de l'air	5
Corps des officiers des bases de l'air	4
Total	24

2° Concours « filière physique-chimie » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	11
Corps des officiers mécaniciens de l'air	3
Corps des officiers des bases de l'air	3
Total	17

3° Concours « filière physique-sciences de l'ingénieur » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	20
Corps des officiers mécaniciens de l'air	6
Corps des officiers des bases de l'air	6
Total	32

4° Concours « filière mathématiques-physique et informatique » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	1
Corps des officiers mécaniciens de l'air	2
Corps des officiers des bases de l'air	1
Total	4

Art. 2. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2026 aux concours sur titres à l'Ecole de l'air et de l'espace prévus au 2° de l'article 4 du décret du 12 septembre 2008 susvisé est fixé comme suit :

1° Concours « sciences politiques » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	1
Corps des officiers mécaniciens de l'air	0
Corps des officiers des bases de l'air	3
Total	4

2° Concours « sciences » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	1
Corps des officiers mécaniciens de l'air	3
Corps des officiers des bases de l'air	1
Total	5

Art. 3. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2026 au concours sur titres à l'Ecole de l'air et de l'espace prévu au 3° de l'article 4 du décret du 12 septembre 2008 susvisé est fixé comme suit :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	3
Corps des officiers mécaniciens de l'air	4
Corps des officiers des bases de l'air	5
Total	12

Art. 4. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2026 au concours sur titres à l'Ecole de l'air et de l'espace prévu au 4° de l'article 4 du décret du 12 septembre 2008 susvisé est fixé comme suit :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	0
Corps des officiers mécaniciens de l'air	3
Corps des officiers des bases de l'air	11
Total	14

Art. 5. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2026 aux concours sur épreuves à l'Ecole de l'air et de l'espace prévus au 5° de l'article 4 du décret du 12 septembre 2008 susvisé est fixé comme suit :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	4
Corps des officiers mécaniciens de l'air	11
Corps des officiers des bases de l'air	21
Total	36

Art. 6. – Les places non pourvues au titre d'un ou plusieurs concours et/ou d'un corps prévus à l'article 4 du décret du 12 septembre 2008 susvisé peuvent être reportées sur un ou plusieurs des autres concours et/ou corps prévus au même article.

Art. 7. – Le chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 octobre 2025.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des ressources humaines
du ministère de la défense,*
O. BOUCHERY